

**CONSEIL DE QUARTIER  
CHARLES ARNOULD - CLAIRMARAIS  
Séance du 21 septembre 2011 à 19h  
Salle St Thierry  
RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

Co-animation de la séance assurée par Nicolas Bardin, co-animateur élu et Maryse Ladiesse, co-animatrice habitante.

**Reims 2020 et la participation citoyenne**

Serge Pugeault, adjoint en charge du développement économique, des grands projets et de la culture, présente la déclinaison du grand projet Reims 2020 dans les quartiers qui se caractérise non seulement par son ambition, mais aussi par son souci d'associer à tout moment l'ensemble des habitants à sa définition et à sa mise en œuvre.

Les « cahiers de quartier Reims 2020 » participent à cette démarche. Leur objectif est de permettre à chacun des douze conseils de quartier d'examiner, à leur échelle, les conditions de réalisation des enjeux majeurs du projet, tels que les mixités, les proximités et l'aménagement des espaces publics.

- le développement des proximités se traduit par la présence d'équipements publics (écoles, crèches...), d'espaces publics variés (squares, places...), de services à la personne, de commerces accessibles facilement à pied ou à vélo.
- La mixité sociale se traduit par une réintroduction de la diversité sociale dans les programmes de construction de logements.
- La mixité générationnelle mêle toutes les catégories d'âges au sein des constructions et des aménagements.
- La mixité fonctionnelle combine bureaux, commerces, services, fonctions résidentielles, activités associatives, artistiques ou sportives.

Le 1<sup>er</sup> livret des « cahiers de quartier Reims 2020 » sur lequel les conseillers de quartier se sont réunis deux fois au cours de l'été pour émettre leurs remarques et observations, comporte une première partie, commune à l'ensemble des quartiers, présente une synthèse des valeurs, des thématiques et des projets de Reims 2020. Il est complété par une seconde partie qui dresse, pour chaque quartier, un véritable « portrait » conçu pour servir de base de réflexion, de travail et de proposition pour les conseillers de quartier.

M. Pugeault évoque, en outre, le travail envisagé avec les habitants de réalisation d'une œuvre « emblématique » au sein de chaque quartier.

Le manque d'espaces verts sur le quartier est évoqué. Le manque d'emprise foncière de la ville nécessite des négociations avec les promoteurs privés. Ainsi, tant sur les projets SOCATREM et PARCHIMY, des surfaces seront dédiées à des aménagements « verts ». Quant aux problématiques de stationnement, le PLU impose un nombre de places minimum lors de constructions neuves. Le projet SOCATREM intégrera un parking ouvert aux habitants du quartier. Ce sujet est complexe, tant les riverains, les commerçants que les facilités de déplacement à pied, à vélo ou encore celles des transports en commun doivent être pris en compte. Le secteur de la rue de Courcelles en est une autre illustration.

### **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les architectures et espaces protégés**

M. Quénard, premier adjoint fait le lien entre Reims 2020 et la révision en cours du PLU. Elodie Phulpin, chef de projet à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement urbain présente, dans ce cadre, les possibilités de protection d'éléments du patrimoine rémois.

Actuellement, environ 200 immeubles et 10 séquences d'immeubles à l'architecture remarquable sont ainsi protégés. Une nouvelle liste d'édifices, complétée par des espaces publics remarquables, issue de différentes études ou propositions d'associations, est en cours de consolidation.

Une concertation est lancée auprès des conseils de quartier. L'objectif est de recueillir, pour la fin de l'année 2011, des propositions complémentaires d'immeubles, séquences urbaines ou espaces publics remarquables. Chaque conseil de quartier va disposer, à cette fin, d'un dossier préparé par la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement urbain.

### **Mise en concurrence du domaine public pour les marchands ambulants**

Par Maud Guerlet, chargée de projet à la direction de l'économie.

Le domaine public peut servir de support aux activités économiques, telles que les marchands ambulants. Une autorisation, temporaire et révocable, est accordée à titre personnel. La municipalité souhaite mettre en concurrence les emplacements destinés aux commerçants ambulants pour une meilleure gestion du domaine public, sa valorisation et le développement de l'animation des quartiers. Les conseils de quartiers sont invités à se prononcer et à abonder une première liste réalisée par les services techniques, tant sur la nature et que sur la localisation des emplacements de ces commerces.

Pour l'ensemble du secteur, une réflexion devra être menée et des besoins identifiés. Au final, seule la loi de l'offre et de la demande déterminera la pertinence de tel ou tel emplacement.

Un dossier est remis aux co-animateurs et des propositions sont attendues début décembre 2011.

### **Le schéma directeur cyclable et les déplacements en mode doux**

Par Eric Quénard, 1<sup>er</sup> adjoint en charge notamment de l'urbanisme et de la voirie, fait part des constats sur l'existant et présente la démarche de la municipalité. Le réseau structurant cyclable est arrêté. Les conseils de quartier sont sollicités afin de réfléchir sur le réseau secondaire et sur l'apaisement de la circulation automobile

Cela amène à envisager :

- les différents aménagements possibles (zones 30, zones apaisées...),
- la nécessité de faire des choix équilibrés prenant en compte tous les utilisateurs de l'espace public (entre la suppression de stationnements et la création de voies cyclables, l'élargissement de trottoir, la plantation d'arbres,...),
- prendre conscience des contraintes et des coûts de réalisation.

M. Quénard précise qu'en application de la nouvelle réglementation nationale dans les zones 30, les rues à sens unique voiture sont autorisées à double sens aux vélos. Aujourd'hui, 40 rues rémoises sont dûment balisées. Faute de garantir la sécurité des cyclistes, toutes les rues concernées n'ont pu être traitées de la sorte.

### **Code de la rue**

Un comité de pilotage est mis en place pour établir un code de la rue « rémois », associant des représentants d'association (de cyclistes, de commerçants, d'usagers des transports publics,...), la police municipale, la sécurité routière, des élus. Des conseillers de quartier participeront à ce comité de pilotage.

S'ensuit un débat sur l'importance de la communication sur les travaux à venir ou en cours et sur, de nouveau, le partage de l'espace public, les conflits d'usages, la nécessité de mener une réflexion globale sur la circulation (véhicules, piétons, vélos).

### Informations diverses et expression publique

- Mme Ladiesse, co-animatrice habitante, fait un retour sur l'AUP (atelier urbain de proximité) qui s'est tenu vendredi 16 septembre, sur le projet Socatrem. Le Foyer Rémois associe la population au projet de dynamiser le secteur. Les habitants sont invités à se joindre aux conseillers de quartier pour démarrer quatre groupes de travail:

- Le 17 octobre : usages, stationnements et espaces publics
- Le 20 octobre : commerces et services
- Le 25 octobre : culture
- Le 28 octobre : associations et accueil des nouveaux habitants

- La collecte du verre : du fait que la collectivité a changé de prestataire, certains conteneurs débordent. Si le cas se présente, appeler au 03 26 02 90 90, centre de tri.

- considérant que chaque quartier dispose de stade ou d'un espace vert, un conseiller de quartier propose à la Ville d'organiser les « premières foulées » pour les jeunes, dans les quartiers. Les meilleurs de ces rencontres pourraient être sélectionnés et des licences leur seraient délivrées afin qu'ils intègrent des clubs professionnels.

Pour l'animation musicale, chaque année un concert pourrait être animé par les élèves du Conservatoire.

- L'école St Thomas est en travaux. La réouverture est prévue en janvier 2012 pour 4 classes de maternelle. Une conseillère de quartier signale que les parents s'inquiètent de la sécurité des enfants, vu que des automobilistes ont contracté de mauvaises habitudes pendant la fermeture de l'école.

- La rencontre avec Madame la Maire et son équipe est fixée au vendredi 4 novembre, salle St Thierry.

Séance levée à 21h10